

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-03-1-03

Date de convocation :

06/03/2024

Nombre de membres en  
exercice : 15

Nombre de présents : 11

Absents : 3

Suffrages exprimés : 10

Procurations : 1

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

OBJET : COMPTE  
ADMINISTRATIF 2023 DU  
COMPLEXE COMMERCIAL

L'an deux mille vingt-quatre et le onze mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-neuf novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Catllar (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Josette PUJOL, Maire.

**Présents :** Josette PUJOL, Gérald BARJAVEL, Pierre BES, Laurent ALBECQ, Séverine PRADEILLE, Sandrine LECOMTE, Nicole ARQUER, Michel BOFFA, Henri DECHARTRE, Laëtitia GILLES, Nadège SELVA.

**Procurations :** Catherine PECH à Josette PUJOL

**Absents :** Léa BARJAVEL, Céline SEMENOU, Laurent ASTRUCH

Mme Sandrine LECOMTE est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire présente au conseil municipal le compte administratif du complexe commercial pour l'exercice 2023. Elle présente l'ensemble des articles budgétaires et des opérations d'investissement ainsi que les annexes du document.

Le compte administratif 2023 du complexe commercial fait apparaître les résultats suivants :

<b>Fonctionnement</b>	Résultat d'exploitation 2023	10 863.00 €
	Report de 2022	26 565.15 €
	Résultat de fonctionnement cumulé	37 428.15 €
<b>Investissement</b>	Résultat d'investissement 2023	20 119.41 €
	Report de 2022	- 20 119.41 €
	Résultat d'investissement cumulé	0.00 €

Madame le Maire quitte la salle pour le vote.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :**

- **D'approuver** le compte administratif 2023 du complexe commercial tel que présenté par son Maire.
- **D'autoriser** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Josette PUJOL.

